

# INTERNATIONAL: AVANTAGE AUX PETITES ENTREPRISES ROUTIERES

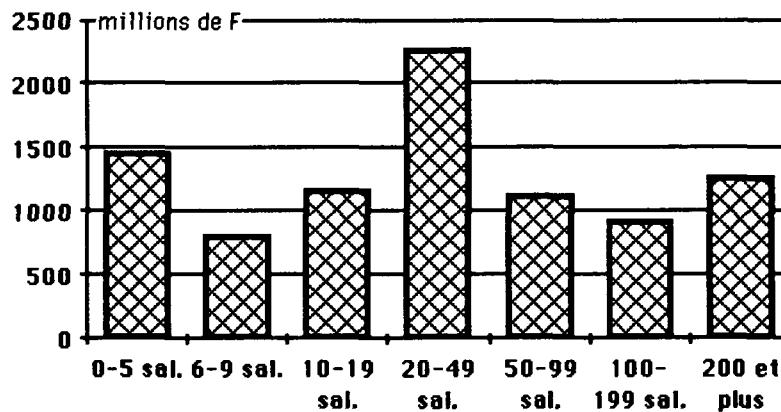
Maurice GIRAULT

Les entreprises de transport ont une activité internationale très importante, tout spécialement les transporteurs maritimes et aériens, les auxiliaires et les transporteurs routiers. Les recettes internationales de ces derniers s'élèvent à 12,6 mdsF en 1985, dont 9,1 pour les entreprises de zone longue et 2,4 mdsF pour celles de zone courte- 0,3 et 0,4 mdsF pour les entreprises de déménagement et les loueurs de véhicules industriels. La définition des recettes internationales est précisée dans l'encart methodologique page suivante.

**Les entreprises moyennes ...**

Parmi les entreprises de zone longue, celles de 20 à 49 salariés réalisent le plus fort chiffre d'affaires international (2,3 mdsF) devant celles de moins de 5 salariés (1,5 mdsF) et les plus de 200 salariés (1,3 mdsF).

CA export des transporteurs routiers de zone longue

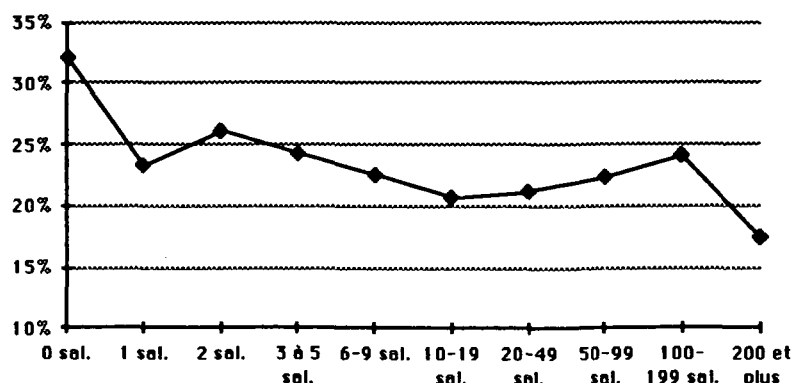


**... et surtout les artisans sans salarié**

Ces recettes internationales représentent en moyenne 22% du chiffre d'affaires total des entreprises de zone longue. Mais, fait important, les petites entreprises sont plus tournées vers l'international que les plus grandes. Ceci ressort directement des données de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) qui ne publiait pas de chiffres à ce sujet jusqu'à maintenant.

Ainsi, les 5 830 entreprises de zone longue de moins de 5 salariés réalisent 26,5% de leur C.A. en international et les 35 entreprises de plus de 200 salariés seulement 17,5%, et ceci y compris les transports sous-traités. Pour les entreprises de taille intermédiaire, la proportion varie entre 21 et 24%. Mais pour les plus petites, les 2600 entreprises sans salariés, ce sont 32% des recettes qui sont hors T.V.A.

% CA export des transporteurs routiers de zone longue, en fonction du nombre de salariés des entreprises



Il s'agit là d'un éclairage particulièrement important, les entreprises de transport routier constituant un cas unique et assez paradoxal par rapport à celui des autres secteurs économiques nationaux. Cet éclairage est nouveau dans la mesure où les chiffres publiés jusqu'à maintenant à ce sujet dans les Comptes des Transports de la Nation, étaient différents parce qu'ils regroupaient les entreprises de zone courte et de zone longue: les entreprises individuelles font alors relativement moins d'international que les sociétés.

**Pour les entreprises de zone courte et de zone longue:**

Transport routier de marchandises - zone courte et zone longue

% de CA export	1978	1982
Entreprises individuelles	7,4%	10,5%
Sociétés	12,1%	15,5%

**Quelles explications à cette situation?**

La sous-taitance, notamment celle des auxiliaires, conduit à confier aux petites entreprises des transports internationaux assez mal rémunérés compte tenu de la concurrence intense que se livrent les transporteurs français et étrangers. Mais un autre facteur joue: le contingentement du marché intérieur par les licences; près de 4000 entreprises de zone longue n'ont pas de licence, elles sont fortement tournées vers l'international alors que les entreprises disposant de licences le sont beaucoup moins.

Notons cependant que la situation décrite ici date déjà. Les entreprises de transport routier et les auxiliaires, et notamment les grands groupes, mettent actuellement en oeuvre une stratégie d'implantation à l'étranger, et tout spécialement en Europe, pour développer leur activité internationale ■

**Une mesure fiable de l'activité internationale**

**Les recettes internationales recouvrent ici les recettes non soumises à TVA, y compris celles des activités sous-traitées, tel que précisé ci-dessous.**

Ces recettes atteignent respectivement pour les différentes professions des transports en 1985, les entreprises étant classées selon leur activité principale : transports aériens 39 mdsF - transports maritimes 22 mdsF - auxiliaires maritimes 15,5 mdsF - auxiliaires terrestres 13,6 mdsF - auxiliaires aériens 2 mdsF - transport routier de marchandises 12,6 mds - ferroviaire 6 mdsF - fluvial 0,9 mds.

On connaît le chiffre d'affaires à l'exportation de la plupart des secteurs économiques grâce aux recettes non soumises à TVA qui sont parfaitement connues par les entreprises.

Les recettes non soumises à TVA constituent également un indicateur de l'activité internationale des transporteurs, mais elles mesurent bien davantage que l'activité à l'exportation. **Pour un transporteur routier, elles recouvrent l'ensemble des activités d'exportation, d'importation et de transit.** Ainsi à l'importation, la TVA est acquittée par le déclarant en douane, importateur ou commissionnaire agréé, le transporteur établissant une facture hors TVA.

Les acheminements vers les ports et les aéroports sont également exonérés de TVA à l'exportation. A l'importation, la situation est variable selon que le dédouanement est effectué dans le port ou bien à l'intérieur du territoire national, le transport étant alors soumis à la TVA dans le premier cas, ou bien facturé hors TVA par le transporteur. Les acheminements portuaires et aéroportuaires non soumis à TVA représentent pour les entreprises françaises un peu plus de 25 % de leur activité internationale en transport routier de marchandises.

Les acheminements portuaires ou aéroportuaires font naturellement partie d'une chaîne de transport international (ainsi la SNCF comptabilise les trafics correspondants dans son trafic international), mais en transport routier, c'est la réglementation du transport intérieur qui s'applique : ces transports nécessitent une licence de zone longue et sont normalement soumis à la TRO (sauf pour les transports de conteneurs) ■